

PROCÈS-VERBAL - 12 DÉCEMBRE 2017

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal des délibérations du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts lors de la séance ordinaire tenue le 12 décembre 2017 à 19 heures (19h00), dans la salle du conseil située au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts.

Étaient présents : Messieurs les conseillers : Frédéric Broué, Jean Léo Legault, Grant MacKenzie, Sylvain Marinier et Marc Tassé, madame la conseillère Chantal Gauthier formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Chalifoux.

Étaient également présents: monsieur Denis Savard, directeur général et Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière.

Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance.

2017-12-787 Adoption de l'ordre du jour

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2017-12-788 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017

ATTENDU QUE la directrice du Service juridique et greffière a remis une copie du procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquence elle est dispensée d'en faire la lecture ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL (durée maximale de 15 minutes)

AGGLOMÉRATION

2017-12-789 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet – Étape 6 : Exécution des travaux- Décompte no. 2

ATTENDU le contrat adjudgé pour des services professionnels en gestion de projet pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « Plan-Ing & Construction inc. » de la facture numéro 0434, datée du 21 novembre 2017, au montant de 569,13 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro CC*417.

ADOPTÉE

2017-12-790 Centre sportif - Adjudication de contrat pour le renouvellement du programme d'entretien préventif de contrôle du système de gestion d'énergie – ACCS Le Groupe

ATTENDU QUE suite aux travaux de réfection et de mises aux normes du Centre sportif Damien Hétu (aréna et piscine), un entretien préventif des nouveaux équipements doit être fait afin de maintenir l'efficacité et la garantie de ceux-ci ;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur des bâtiments, parcs et plateaux sportifs ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil entérine l'octroi à la société « ACCS Le Groupe inc. » d'un contrat pour l'entretien annuel du système de gestion d'énergie au centre sportif Damien-Hétu, pour une période de trois (3) ans débutant le 1^{er} janvier 2018, au montant total de 16 901,34 \$, incluant les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 23 novembre 2017 et portant le numéro 20180404 ;

QUE la société soit informée par la présente de l'avis de non-renouvellement du contrat par la Ville à la fin du terme de 3 ans ; lequel ne pourra se renouveler automatiquement ;

QUE le coordonnateur aux bâtiments, parcs et plateaux sportifs soit autorisé à signer tout document pour donner effet aux présentes ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au bon de commande LS*1387.

ADOPTÉE

2017-12-791 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique-électricité – Appel d'offres TP-2016-015 Décompte progressif # 8 et # 9

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2016-09-538 pour des services professionnels en ingénierie mécanique et électricité pour l'agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron ;

ATTENDU la recommandation de la directrice des loisirs et de la culture ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil autorise le paiement à la société « WSP Canada inc. » de la facture numéro 0680530, datée du 22 septembre 2017, au montant de 6 576,57 \$, incluant les taxes applicables et de la facture numéro 0696191, datée du 20 novembre 2017, au montant de 1 184,24 \$, incluant les taxes applicables ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire du règlement d'emprunt numéro 2016-AGEM-042, selon le bon de commande numéro TP*2927.

ADOPTÉE

2017-12-792 Activités hiver 2018 à la Place Lagny - tour tyrolienne

ATTENDU QUE la Ville souhaite organiser des activités extérieures gratuites à la Place Lagny à l'hiver 2018 ;

ATTENDU QUE la Ville désire offrir une activité de type « tour tyrolienne » dans le cadre de la programmation hiver 2018 ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE dans l'exercice de ses compétences d'agglomération, le conseil octroie à la société « Équipements Phase inc. » un contrat de fourniture de biens et de services pour l'exploitation d'une tour tyrolienne à la place Lagny pour une période de 10 jours, soit 5 fins de semaine du 13 janvier au 11 février 2018, au montant de 24 949,58 \$ incluant toutes taxes applicables, selon l'offre de service datée du 29 septembre 2017 et conditionnellement à la remise d'un certificat d'assurance responsabilité civile offrant une protection de 5 millions par sinistre pour les risques reliés à ce type d'activité et le travail des bénévoles, démontrant que la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts est bénéficiaire de cette police à titre d'assurée additionnelle ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste approprié du budget 2018.

QUE la résolution numéro 2017-11-726 soit abrogée et remplacée par la présente.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION

2017-12-793 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018

ATTENDU QU'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit établir un calendrier de ses séances ordinaires avant le début de chaque année civile dont une séance au moins une fois par mois ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil établisse le calendrier pour l'année 2018 relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil qui débuteront à 19h00, sauf exception, et ce, à chacune des dates ci-dessous ;

Calendrier des séances ordinaires
du conseil de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts

• 16 janvier 2018	• 10 juillet 2018
• 20 février 2018	• 21 août 2018
• 20 mars 2018	• 18 septembre 2018
• 17 avril 2018 *	• 16 octobre 2018
• 15 mai 2018	• 13 novembre 2018
• 12 juin 2018	• 11 décembre 2018 *
	• 14 décembre 2018, à 12h00

*immédiatement après la séance du conseil d'agglomération tenue le même jour à 19h00.

ADOPTÉE

2017-12-794

Désignation d'un représentant à la MRC des Laurentides

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 210.24 et 210.27 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ c O-9)*, le conseil de la municipalité locale dont le maire est élu préfet de la municipalité régionale de comté peut désigner parmi ses membres une personne pour remplacer le maire à titre de représentant de la municipalité et qu'en cas d'absence de ce dernier, il peut être remplacé par un substitut que le conseil de la municipalité locale désigne également parmi ses membres ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil désigne le conseiller Jean Léo Legault à titre de représentant de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour siéger au conseil des maires de la MRC des Laurentides ;

QUE le conseil désigne le conseiller Frédéric Broué à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la MRC des Laurentides en cas d'absence, d'empêchement ou de refus d'agir du représentant.

ADOPTÉE

2017-12-795

Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil

ATTENDU QUE dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, tout membres du conseil doit déposer devant le conseil une déclaration écrite d'intérêts pécuniaires conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ c E-2.2)* ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil prenne acte du dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires de l'ensemble des membres du conseil, soit madame la conseillère Chantal Gauthier, messieurs les conseillers, Frédéric Broué, Jean Léo Legault, Grant MacKenzie, Sylvain Marinier, Marc Tassé et monsieur le maire Denis Chalifoux.

ADOPTÉE

2017-12-796

Dépôt du rapport de formation en éthique et déontologie en matière municipale

ATTENDU QU'en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c E-15.1.0.1)*, tout membre d'un conseil d'une municipalité doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale s'il n'a pas déjà participé à une telle formation

ATTENDU QUE ce membre du conseil doit également déclarer sa participation à une telle formation au greffier de la municipalité qui en fait rapport au conseil ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil prenne acte du dépôt du rapport de la directrice du Service juridique et greffière concernant la participation de la conseillère Chantal Gauthier et messieurs les conseillers Frédéric Broué et Marc Tassé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale dispensée par la firme Dunton Rainville ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de cette dépense au montant total de 450 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire 02-110-00-315 selon le bon de commande numéro DG*224.

ADOPTÉE

2017-12-797 **Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil**

ATTENDU l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ c E-15.1.0.1) ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil prenne acte du dépôt d'un extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil faisant état de l'absence de déclarations depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.

ADOPTÉE

2017-12-798 **Mandat à Dufresne Hébert Comeau Avocats – Requête en contestation de la valeur établie aux fins de la contribution aux fins de parc**

CONSIDÉRANT la requête déposée au Tribunal administratif du Québec par le propriétaire du 183, boulevard Norbert-Morin visant à obtenir une révision à la baisse de l'évaluation foncière faite de l'immeuble visé par le permis de lotissement numéro 2017-007 ;

CONSIDÉRANT les articles 117.6 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et les dispositions de l'article 18.3 du *Règlement de lotissement numéro 2009-U54* ;

CONSIDÉRANT l'exception prévue à l'article 573.3.0.2 de la *Loi sur les cités et villes* qui permet d'octroyer de gré à gré un contrat de services professionnels nécessaire dans le cadre d'un recours devant un tribunal, un organisme ou une personne exerçant des fonctions judiciaires ou juridictionnelles ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil mandate Me Paul Wayland, de la firme Dufresne Hébert Comeau Avocats, pour représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts devant le Tribunal administratif du Québec à l'égard de la requête de la société 9332-5827 Québec inc. (dossier SAI-M-264386-1708) concernant l'immeuble sis au 183, boulevard Norbert-Morin à Sainte-Agathe-des-Monts ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer la dépense qui sera imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

2017-12-799 Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe - Subvention

ATTENDU QUE la Ville souhaite rallier tous projets et efforts du milieu agathois dans le cadre de sa stratégie de développement économique et de l'emploi ;

ATTENDU QUE le conseil désire soutenir la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe dans ses projets de formation de la main-d'œuvre dans les entreprises et la mise en place d'une trousse de bienvenue ;

ATTENDU QUE ces projets structurants s'insèrent pleinement dans le mouvement du plan DESTINATION 2030 ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil verse la somme de 30 000 \$ à la Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe à titre de subvention en soutien aux projets de formation et à la mise en place d'une trousse de bienvenue qui seront offerts aux entreprises pour en assurer leur soutien et leur maintien, de même que pour favoriser la création d'emplois et le développement des compétences de leur personnel tout en appuyant la stratégie de développement économique de la Ville ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande DG*217.

ADOPTÉE

2017-12-800 Niveau attribué au personnel aux fins de l'exercice du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en vertu du règlement 2017-M-252

ATTENDU QUE le règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité prévoit que le conseil peut déterminer par résolution la liste de son personnel et le niveau qu'il attribue à chacun aux fins de l'exercice de la délégation prévue à ce règlement ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil attribue les niveaux suivants à son personnel :

Niveau	Personnel
A	Tous les employés de la Ville autorisés par le directeur de leur service respectif
B	Directeur des ressources humaines Directeur de l'urbanisme et environnement Directrice de la cour municipale Directrice du Service juridique et greffière Coordonnateur – Génie et infrastructures Coordonnateur des bâtiments, parcs et plateaux sportifs Coordonnatrice – Loisirs et culture Contremaîtres
C	Directeur - Génie et infrastructures Directeur des travaux publics Surintendant aux travaux publics Directrice des loisirs et de la culture Directeur général-adjoint et directeur de la planification stratégique et du développement Directeur général adjoint et responsable des communications, des relations avec les citoyens et du développement économique

D Trésorier, directeur des Services administratifs

E Directeur général

ADOPTÉE

2017-12-801 Représentativité du conseil municipal - Divers organismes

ATTENDU l'élection d'un nouveau conseil suite à l'élection générale du 5 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE dans le cadre de leur fonction, les membres du conseil sont appelés à siéger sur différents comités, organismes ou autres, à titre de représentant de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil procède à la nomination de ses membres pour siéger sur les comités ou conseils d'administration des organismes tels qu'énumérés dans l'annexe « A » jointe à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le conseil autorise ces personnes à présenter une réclamation pour le remboursement des frais occasionnés par ces rencontres, selon la politique en vigueur ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer les déboursés à cet effet.

Annexe « A »

Liste de représentativité des membres du conseil :

1. Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe :
1 représentant – Marc Tassé
2. Comité du patrimoine de Sainte-Agathe-des-Monts :
1 représentant – Jean Léo Legault
3. Centre régional de services aux bibliothèques publiques des Laurentides (C.R.S.B.P.L.) :
1 représentant – Frédéric Broué
4. Camping Sainte-Agathe-des-Monts :
2 représentants – Grant MacKenzie
– Marc Tassé
5. Sainte-Agathe-des-Arts :
2 représentants – Sylvain Marinier
– Brigitte Foisy
6. Le Versant d'Or :
1 représentant – Marc Tassé
7. Carrefour Action municipale et Famille :
1 représentant – Frédéric Broué

Monsieur le maire Denis Chalifoux est d'office sur tous les comités ci-dessus mentionnés.

ADOPTÉE

TRÉSORERIE

2017-12-802 Comptes payés – Novembre 2017

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve les comptes déjà payés du mois de novembre 2017 au montant de 2 287 568,92 \$.

ADOPTÉE

2017-12-803 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement numéro 2007-T-132 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et le règlement numéro 2017-T-240 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la municipalité pour l'exercice financier 2017, en vertu des articles 477 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé et le certificat du trésorier numéro CT-2017-11 sur la disponibilité de crédits.

ADOPTÉE

2017-12-804 Dépôt du rapport budgétaire

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE le conseil approuve le dépôt du rapport budgétaire « État des revenus et dépenses » du mois de novembre 2017.

ADOPTÉE

2017-12-805 Radiation des créances au 31 décembre 2016

ATTENDU QUE le trésorier a déposé un rapport faisant état des comptes à radier ;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces comptes ont été provisionnés, n'ayant aucun impact sur les résultats financiers ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le trésorier à radier les créances telles qu'elles apparaissent au rapport déposé le 28 novembre 2017.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET ADOPTION DE RÈGLEMENTS

2017-12-806 Adoption du règlement numéro 2017-M-196-3 modifiant le règlement numéro 2012-M-196 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles – Vignettes -Ajout du secteur de la Résidence des Laurentides

ATTENDU QUE les articles 412 et 415 de la *Loi sur les cités et villes* accorde aux municipalités locales le pouvoir d'adopter des règlements relatifs à la circulation et au stationnement ;

ATTENDU QUE le conseil a adopté le règlement 2005-SQ-35-1 concernant le stationnement et la circulation et qu'il y a lieu de définir les conditions relatives à l'émission de permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles (vignettes) ;

ATTENDU QU'à la suite de la construction d'une résidence pour personnes âgées dans le centre-ville, il y a lieu de réserver un certain nombre de stationnements hors rue pour ces résidents en leur attribuant des permis de stationnements ;

ATTENDU QU'un avis de motion de ce règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 21 novembre 2017 ;

ATTENDU QUE la greffière ou le président de la séance a mentionné l'objet du règlement et sa portée, son coût et, s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 2017-M-196-3 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles – Vignettes – Ajout du secteur de la Résidence des Laurentides, tel qu'annexé aux présentes.

ADOPTÉE

Avis de motion **Avis de motion - Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville**

Je, Frédéric Broué, conseiller, donne avis de motion que je présenterai un projet de règlement lors d'une séance du conseil en vue de l'adoption à une séance distincte d'un règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville.

2017-12-807 **Présentation du projet de règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville**

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil prenne acte de la présentation du projet de règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville, tel que déposé.

ADOPTÉE

Avis de motion **Avis de motion – Règlement numéro 2018-M-253 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières et des tarifications des services municipaux pour l'année 2018**

Je, Frédéric Broué, conseiller, donne avis de motion que je présenterai un projet de règlement lors d'une séance du conseil en vue de l'adoption à une séance distincte d'un règlement numéro 2018-M-253 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières et des tarifications des services municipaux pour l'année 2018.

2017-12-808 Présentation du projet de règlement numéro 2018-M-253 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières et des tarifications des services municipaux pour l'année 2018

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil prenne acte de la présentation du projet de règlement numéro 2018-M-253 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières et des tarifications des services municipaux pour l'année 2018, tel que déposé.

ADOPTÉE

RESSOURCES HUMAINES

2017-12-809 Deux appels d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ

ATTENDU QUE deux Mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail (ci-après les Mutuelles) seront mises sur pied par l'UMQ en vertu de l'article 284.2 de la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts désire profiter des avantages en adhérant à l'une ou l'autre des Mutuelles réservées exclusivement aux membres de l'UMQ ;

ATTENDU QUE le classement et la participation à l'une ou l'autre des Mutuelles de l'UMQ est établi en prenant en compte les données disponibles au Guichet de la CNESST au 31 juillet de l'année du dépôt ;

ATTENDU QUE l'adhésion à une Mutuelle permet à la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts participe déjà aux services offerts en santé et sécurité du travail par l'UMQ ;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour retenir, via un premier appel d'offres, les services professionnels d'une firme d'actuares et dans un deuxième appel d'offres un consultant pour la gestion des Mutuelles, distinct de la firme d'actuares ;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ de telles ententes ;

ATTENDU QUE conformément à la loi, l'UMQ procédera à deux appels d'offres publics pour octroyer les contrats ;

ATTENDU QUE l'UMQ prévoit lancer ces appels d'offres en 2018 ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Ville confirme son adhésion à l'une des Mutuelles et s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, toute documentation nécessaire à son adhésion à l'une des Mutuelles ;

QUE la Ville confirme son adhésion aux deux regroupements de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des Mutuelles et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication des deux contrats ;

QUE deux contrats d'une durée de trois (3) ans plus deux années d'option, une année à la fois, pourront être octroyés par l'UMQ selon les termes prévus aux documents d'appel d'offres et de la loi applicable ;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions desdits contrats comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui les contrats seront adjugés ;

QUE la Ville s'engage à payer annuellement, à l'UMQ, les frais de gestion de 0,04 \$/100 \$ de masse salariale assurable à la CNESST pour sa participation à l'une des Mutuelles de prévention.

ADOPTÉE

À ce point de l'ordre du jour la conseillère Chantal Gauthier, se retire des délibérations et quitte la salle ; il est 19h29.

2017-12-810 Mise à pied de 4 personnes salariées temporaires au Service des travaux publics

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts a comme objectif de toujours offrir à ses citoyens des services de qualité qui respectent leur capacité de payer;

ATTENDU QUE la nature même des opérations de tassement et de ramassage de la neige, de l'épandage d'abrasif et de l'entretien des chemins publics en saison hivernale;

ATTENDU QUE pour rendre le service optimal aux citoyens et assurer la sécurité de ceux-ci, et pour réduire la pression sur les salariés de la Ville, il a été décidé par le conseil de confier à des entrepreneurs indépendants des circuits de déneigement;

ATTENDU les coûts associés à cette décision;

ATTENDU QUE la volonté du conseil de gérer les dépenses de la Ville en respectant la capacité de payer des citoyens, tout en contrôlant l'augmentation des taxes et tarifs;

ATTENDU QU'au Service des travaux publics, des efforts financiers importants doivent être faits et qu'en ce sens une recommandation relative à la diminution d'heures de travail payées était une solution pertinente et importante;

ATTENDU QU'une décision a été prise de mettre à pied les personnes salariées détenant un statut de personne salariée temporaire, et ce, jusqu'à nouvel ordre, dans le but de diminuer les coûts d'opération du Service des travaux publics;

ATTENDU QUE les mises à pied ont été annoncées aux personnes concernées lors d'une rencontre avec chacune de celles-ci, à l'occasion de laquelle une lettre leur fut remise à cet effet;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine les mises à pied, en date du 24 novembre 2017 des personnes salariées temporaires du Service des Travaux publics suivantes :

- l'employé identifié par le matricule 823,
- l'employé identifié par le matricule 854,
- l'employé identifié par le matricule 332, et
- l'employé identifié par le matricule 966.

ADOPTÉE

La conseillère Chantal Gauthier reprend son siège et participe de nouveau aux délibérations; il est 19h30.

2017-12-811 Embauche de personnes salariées temporaires à titre de journalier pour les besoins du Service des loisirs et de la culture

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution numéro 2008-03-092 déléguant au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé temporaire qui

n'est pas un cadre, laquelle prévoit, dans un tel cas, que la liste des personnes engagées soit déposée lors de la séance du conseil qui suit leur engagement ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine et procède à l'embauche, comme personnes salariées temporaires pour les besoins du Service des loisirs et de la culture pour la saison hivernale 2017-2018, des personnes dont les noms apparaissent en annexe ci-jointe pour occuper un poste journalier au Service des loisirs, le tout selon les dispositions de la convention collective en vigueur avec le Syndicat des travailleurs et travailleuses de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts (CSN).

Nom	Prénom	Poste principal	Date de début
Beaulne	Cédric	Journalier au Service des loisirs	10 décembre 2017
Bédard-Circé	Vincent	Journalier au Service des loisirs	10 décembre 2017
Lafleur	Danny	Journalier au Service des loisirs	10 décembre 2017
Plouffe	Mathieu	Journalier au Service des loisirs	10 décembre 2017

ADOPTÉE

TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

2017-12-812

Poste de suppression du chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-247 pour un contrat de surveillance des travaux pour la construction d'un poste de suppression ainsi que le remplacement de 200 mètres de conduite d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 3 259,54 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 352597 datée du 9 novembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4237.

ADOPTÉE

2017-12-813

Appel d'offres TP-2017-020 -Réfection de chaussée – Diverses interventions – Phase II - Décompte progressif 03 et acceptation provisoire des travaux

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-08-551 pour des travaux de réfection de chaussée – diverses interventions – Phase II, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-020 ;

ATTENDU la recommandation de paiement du décompte progressif 03, préparé en date du 24 novembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 293 335,72\$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique,

ATTENDU la recommandation pour la libération de la retenue contractuelle de 5% au montant de 47 240,60 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil procède à l'acceptation provisoire des travaux et, en conséquence, libère la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux et autorise le paiement de la somme de 47 240,60 \$ incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 55-23-51R datée du 24 novembre 2017 ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « LEGD inc. » d'une somme de 311 242,74 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17751 datée du 24 novembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5024.

ADOPTÉE

2017-12-814 Adoption d'un plan d'action – Programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales

ATTENDU le protocole d'entente dûment signé en date du 10 novembre 2010 avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT) relatif à l'octroi d'une subvention dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) et du Fonds Chantier Canada-Québec (FCCQ) pour la réalisation des travaux de mise à niveau de la station d'épuration et des ouvrages de surverse ;

ATTENDU QUE la Ville doit démontrer, conformément à l'article 3 dudit protocole d'entente, qu'elle a conçu et mis en application un programme d'élimination des raccordements inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil adopte le plan d'action ainsi que l'échéancier de réalisation pour la recherche et l'élimination des raccordements inversés dans les réseaux d'égouts de la Ville préparé par monsieur Mathieu Gagné, ingénieur, directeur - Génie et infrastructures, et présenté au comité des Travaux publics & Génie-Infrastructures, en date du 4 décembre 2017 ;

QU' une copie de la présente résolution soit transmise au MAMOT.

ADOPTÉE

2017-12-815 Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur les rues Laverdure et Guindon – Appel d'offres TP-2017-010 – Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-02-110 pour des services professionnels d'ingénierie pour des interventions sur les rues Laverdure et Guindon, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-010 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Équipe Laurence inc. » d'une somme de 891,06 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17-10393 datée du 30 novembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3869.

ADOPTÉE

2017-12-816 Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur le chemin Saint-Jean – Appel d'offres TP-2017-012 – Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-02-109 pour des services professionnels d'ingénierie pour des interventions sur le chemin Saint-Jean, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-012 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Équipe Laurence inc. » d'une somme de 862,31 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17-10394 datée du 30 novembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*3870.

ADOPTÉE

2017-12-817 Poste de suppression chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-04-247 pour un contrat de surveillance des travaux pour la construction d'un poste de suppression ainsi que le remplacement de 200 mètres de conduite d'aqueduc sur le chemin du Lac-des-Sables ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Les Consultants S.M. inc. » d'une somme de 3 248,04 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 355877 datée du 27 novembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4237.

ADOPTÉE

2017-12-818 Appel d'offres TP-2017-005 – Réfection du barrage du Lac Légaré (X0005199) - Décompte final 03 et acceptation provisoire des travaux

ATTENDU le contrat adjudgé par la résolution numéro 2017-07-506 pour des travaux de réfection du barrage du Lac Légaré, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-005 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Les Consultants S.M. inc. » du décompte progressif 03, préparé en date du 1^{er} décembre 2017, faisant état d'une dépense au montant de 33 866,65 \$, incluant les taxes applicables, sur laquelle la retenue contractuelle de 10% s'applique ;

ATTENDU la recommandation pour la libération de la retenue contractuelle de 5% au montant de 14 908,44 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil procède à l'acceptation provisoire des travaux et, en conséquence, libère la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux et autorise le paiement de la somme de 14 908,44 \$ incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro 17861-R1 datée du 30 novembre 2017 ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Nordmec Construction inc. » d'une somme de 30 479,98 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée sur la facture numéro N0323 datée du 30 novembre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer ces dépenses qui seront imputées au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4906.

ADOPTÉE

2017-12-819 Appel d'offres TP-2017-015 – Nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables » - Substitution d'une garantie monétaire par le dépôt d'un cautionnement d'entretien

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-04-252 pour la construction d'un nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables », suite à l'appel d'offres TP-2017-015 ;

ATTENDU la recommandation préparée par la société « Les Consultants S.M. inc. » en date du 4 décembre 2017 en vue de la réception définitive des travaux et la recommandation pour la libération de la retenue contractuelle de 5% au montant de 28 588,60 \$, incluant les taxes applicables, suite à la substitution par un cautionnement d'entretien ;

ATTENDU la recommandation du directeur - Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte le dépôt, par l'entrepreneur, d'un cautionnement d'entretien en guise de remplacement de la garantie contractuelle de 5% en vigueur jusqu'à la réception définitive des ouvrages, afin d'en assurer l'admissibilité au protocole intervenu entre le MAMOT et la Ville dans le cadre du programme du Fonds de l'Eau Potable et du Traitement des Eaux Usées (FEPTEU) – Volet 2 – Infrastructures d'eau, pour le nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables » ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Inter Chantiers inc. » de la facture numéro 706, datée du 30 novembre 2017, au montant total de 28 588,60 \$, incluant les taxes applicables, suite au dépôt du cautionnement mentionné précédemment ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire 61-302-00-000.

ADOPTÉE

2017-12-820 Appel d'offres TP-2017-017 – Intervention sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean – Décompte final 03 et réception provisoire des travaux

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-07-477 pour des interventions sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean, suite à l'appel d'offres numéro TP-2017-017 ;

ATTENDU la recommandation de paiement de la société « Équipe Laurence inc. » du décompte final 03, préparé en date du 5 décembre 2017, faisant état de travaux réalisés totaux d'un montant de 990 916,96 \$, incluant les taxes applicables, sur lequel la retenue contractuelle de 10% s'applique, ainsi que de la libération de la retenue contractuelle de 5% ;

ATTENDU la recommandation de paiement final au montant de 199 787,89 \$, incluant les taxes applicables ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Chantal Gauthier, conseillère

appuyé par Jean Léo Legault, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil libère, suite à l'acceptation provisoire des travaux, la retenue contractuelle de 5% du montant des travaux, conformément au décompte final 03 ;

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Construction T.R.B. Inc. » d'une somme de 199 787,89 \$, incluant les taxes applicables, telle que plus amplement détaillée au décompte susmentionné ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*4896.

ADOPTÉE

LOISIRS ET SPORTS – CULTURE ET COMMUNICATIONS

2017-12-821 Tarification - Patinage et hockey libre

ATTENDU QU'il n'y aura aucune patinoire aménagée sur le lac des Sables à l'hiver 2017-2018 ;

ATTENDU QUE la Ville souhaite favoriser l'accessibilité du patinage et hockey libre aux résidents de Sainte-Agathe-des-Monts ;

ATTENDU QUE cette décision s'inscrit dans le cadre de la politique familiale adoptée par la Ville en 2017 ;

Il est proposé par Sylvain Marinier, conseiller

appuyé par Frédéric Broué, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil entérine la grille de tarification du patinage et hockey libre pour l'année 2018 qui prévoit la gratuité pour les résidents de Sainte-Agathe-des-Monts.

ADOPTÉE

2017-12-822 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV – Demande de subvention

ATTENDU QUE la Ville veut procéder à l'aménagement d'un terrain de soccer/football synthétique ;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a créé le programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV ;

ATTENDU QUE ces travaux font partie des infrastructures et des travaux admissibles dans le cadre dudit programme ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise la directrice des loisirs et de la culture à préparer et à déposer auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, une demande d'aide financière dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV pour l'aménagement d'un terrain de soccer/football synthétique ;

QUE le conseil confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles pour le projet retenu et réalisé.

ADOPTÉE

SÉCURITÉ INCENDIE

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2017-12-823 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de novembre 2017

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte le dépôt du rapport d'activité en urbanisme et environnement pour le mois de novembre 2017.

ADOPTÉE

2017-12-824 Émission de constats

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants des immeubles cités dans le tableau ci-dessous ont reçu différents avis les informant de la non-conformité de leur situation par rapport à la réglementation en vigueur ;

ATTENDU QUE les propriétaires ou occupants n'ont pas apporté les correctifs nécessaires dans les délais imposés afin de se conformer aux directives émises par le Service urbanisme et environnement ;

ATTENDU QUE le conseil entend faire respecter sa réglementation d'urbanisme et municipale ;

Il est proposé par Grant MacKenzie, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'inspecteur des bâtiments à émettre des constats d'infraction aux propriétaires ou occupants des immeubles apparaissant à l'annexe ci-jointe, afin qu'ils se conforment aux règlements en vigueur.

ANNEXE

Adresses	Matricule	Descriptions infraction
155, avenue Nantel	4300-33-9859	Construction en mauvais état d'entretien
1082, chemin du Mont-Castor	4204-80-2050	Certificat de localisation non remis
162, rue Mont-Rainer	4799-03-6516	Travaux non conformes, enceinte d'une piscine non sécuritaire
92-94, rue Saint-Vincent	4301-73-7552	Ouverture de commerce sans certificat d'autorisation, usage non autorisé

ADOPTÉE

2017-12-825

Adjudication de contrat – travaux visant à faire appliquer l’ordonnance des constats d’infraction URB-5466-1 et 5467-1 – sur le lot 23 du rang 5 du canton Beresford , circonscription foncière de Terrebonne situé le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts (4700 route 117)

ATTENDU QUE la société « Conveco inc. » est propriétaire de l’immeuble sis au 4700 route 117, portant le numéro de lot 23 du rang 5 du canton de Beresford, circonscription foncière de Terrebonne ;

ATTENDU QUE le 28 juin 2017 , « Conveco inc. » dument représenté par Monsieur Michel Baker, a été déclaré coupable par l’honorable juge municipal Michel Lalande aux constats d’infraction suivant : URB5466-1 et URB5467-1 ;

ATTENDU QU’un jugement enregistré des constats d’infraction URB-5466-1 et URB-5467-1 ordonne à la société « Conveco inc. » de procéder à l’enlèvement et au transport, vers un site autorisé, de la ferraille, des amoncellements de pneus, de roues, d’enjoliveurs, des contenants et barils, des pièces de véhicules hors d’état, des étagères, des toiles, des planches, poutres et panneaux de bois ainsi que des débris de même nature se trouvant sur l’immeuble ;

ATTENDU QUE la société « Conveco inc. » a été averti et qu’un délai leur a été donné pour se conformer ;

ATTENDU QUE le jugement prévoit qu’en cas de défaut, la Ville peut procéder elle-même à l’enlèvement et au transport, vers un site autorisé, de la ferraille, des amoncellements de pneus, de roues, d’enjoliveurs, des contenants et barils, des pièces de véhicules hors d’état, des étagères, des toiles, des planches, poutres et panneaux de bois ainsi que des débris de même nature se trouvant sur l’immeuble ;

ATTENDU QUE la Ville a demandé des soumissions ;

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux propositions ;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service d’urbanisme et environnement ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Grant MacKenzie, conseiller

et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accorde à la société « 9149-8659 Québec inc. » faisant affaire sous le nom « P. Roy excavation » de procéder à l’enlèvement et au transport, vers un site autorisé, de la ferraille, des amoncellements de pneus, de roues, d’enjoliveurs, des contenants et barils, des pièces de véhicules hors d’état, des étagères, des toiles, des planches, poutres et panneaux de bois ainsi que des débris de même nature se trouvant sur l’immeuble ;

QUE les coûts résultant des travaux à être effectués par la Ville soient assimilés à la taxe municipale foncière imposée sur l’immeuble du propriétaire « Conveco inc. », la défenderesse, et récupérable avec les mêmes droits et privilèges que pour une telle taxe ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer le paiement de cette dépense au montant total de 13 400,00 \$, taxes en sus, qui sera imputée au poste budgétaire 02-610-02-698 selon le bon de commande numéro UR*192.

ADOPTÉE

2017-12-826

Dans la zone Ca-121, la demande de dérogation mineure 2017-0153 à l’égard de l’immeuble situé au 25, rue Brissette - L’aménagement de 2 aires de stationnement et l’implantation de conteneurs à déchets

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.7.4 2)

- l'implantation de conteneurs à déchets semi-enfouis dans la cour avant de l'emplacement au lieu des cours latérales et arrière.

Article 12.1.9

- l'aménagement de 2 aires de stationnement projetées situées à une distance de 0 mètre d'une ligne latérale au lieu d'une distance minimale de 1,5 mètre.

Le tout tel que montré au plan de génie civil préparé par l'ingénieur Alexandre Latour de la firme Équipe Laurence portant le numéro de projet 62.90.01 en date du 31 octobre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0153 à l'égard de l'immeuble situé au 25, rue Brissette – L'aménagement de 2 aires de stationnement et l'implantation de conteneurs à déchets.

ADOPTÉE

2017-12-827

Dans la zone Hc-244, la demande de dérogation mineure 2017-0149 à l'égard de l'immeuble situé au 25, rue Saint-David - Marges latérales et combinées d'un bâtiment principal existant et galerie

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.6.9 1)

- l'implantation d'une galerie existante à une distance de 0,29 mètre de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 2 mètres.

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 0,09 mètre de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 2 mètres ;
- l'implantation du bâtiment principal existant ayant des marges latérales combinées de 4,73 mètres au lieu de marges latérales combinées minimales de 6 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation F5331 portant la minute 123 de l'arpenteur-géomètre Francis Guindon en date du 29 septembre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0149 à l'égard de l'immeuble situé au 25, rue Saint-David - Marges latérales et combinées d'un bâtiment principal existant et galerie.

ADOPTÉE

2017-12-828 **Dans la zone Cv-240, la demande de dérogation mineure 2017-0152 à l'égard de l'immeuble situé au 8, rue Sainte-Agathe - Marges de recul d'un bâtiment existant**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 0 mètre de la ligne arrière au lieu d'une distance minimale de 3 mètres ;
- l'implantation du bâtiment principal existant à une distance de 0,05 mètre de la ligne latérale gauche au lieu d'une distance minimale de 1 mètre ;
- l'implantation du bâtiment principal existant ayant des marges latérales combinées de 1,75 mètre au lieu de marges latérales combinées minimales de 3 mètres.

Le tout tel que montré au certificat de localisation Y-62919 portant la minute 5430 de l'arpenteur-géomètre Sébastien Généreux en date du 5 octobre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0152 à l'égard de l'immeuble situé au 8, rue Sainte-Agathe - Marges de recul d'un bâtiment existant.

ADOPTÉE

2017-12-829 **Dans la zone Ha-322, la demande de dérogation mineure 2017-0130 à l'égard de l'immeuble situé au 20, avenue des Aulnes - Marge avant, garage attenant et accès**

ATTENDU QUE le conseil a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour objet :

Relativement au règlement de zonage 2009-U53 :

Article 9.2.3 1)

- la construction d'un garage attenant projeté ayant une superficie de 95 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 75 mètres carrés.

Article 10.1.1

- l'implantation du bâtiment principal projeté à une distance de 8 mètres de la ligne avant au lieu d'une distance minimale de 15 mètres.

Article 12.1.7

- pour l'aménagement, en bordure d'une rue privée, d'une aire de stationnement projetée dont la distance entre les deux accès est de 6,45 mètres au lieu d'une distance minimale de 8 mètres.

Article 12.1.8

- pour l'aménagement, en bordure d'une rue privée, d'une aire de stationnement projetée pourvue d'une allée d'accès dont la largeur diminue à une distance de 1,52 mètre de la limite d'emprise au lieu d'une distance minimale de 3 mètres.

Le tout tel que montré au plan d'implantation A5192 portant la minute 12853 de l'arpenteur-géomètre Adam Masson-Godon en date du 7 novembre 2017.

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a soumis sa recommandation au conseil ;

ATTENDU QUE les personnes présentes ont eu l'opportunité de se faire entendre sur le sujet et qu'aucun commentaire n'a été fait ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance de toute observation écrite qui lui ont été adressée avant l'adoption de la présente résolution ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte la demande de dérogation mineure 2017-0130 à l'égard de l'immeuble situé au 20, avenue des Aulnes - Marge avant, garage attenant et accès.

ADOPTÉE

2017-12-830 40, boulevard Norbert-Morin - Nouvelle enseigne détachée - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une nouvelle enseigne au module d'enseignes du centre commercial existant pour l'établissement de vente au détail *L'Équipeur*, en autant que l'exigence suivante soit respectée :

- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 1 000 \$ afin d'assurer la conformité des travaux.

Le tout tel que montré au devis d'affichage préparé par la firme « Steel Art Signs Corp. » portant le numéro de dessin TH17065-A-1 révisé en date du 15 novembre 2017.

Cette demande est déposée par « Steel Art Signs Corp. », représentant dûment mandaté par « Canadian Tire Properties Quebec (2016) Inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 579 807 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-12-831 25, rue Brissette - Agrandissement et rénovation - PIIA Travaux de construction dans certaines zones

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 013 Travaux de construction dans certaines zones qui consiste à la rénovation du bâtiment existant ainsi qu'à l'agrandissement majeur de celui-ci afin de permettre la réalisation d'un projet de ressource d'hébergement communautaire, le tout avec espaces communs, ateliers de travail,

halte-garderie et commodités diverses, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'un plan projet d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagement paysager (arbres, arbustes et végétaux) à l'intérieur des espaces libres du site ;
- ✓ le dépôt d'une proposition alternative de gestion des eaux de surface minimisant leur renvoi vers le réseau municipal ;
- ✓ l'harmonisation architecturale des entrées et des pignons à la façade avant donnant sur la rue Brissette ;
- ✓ l'enregistrement d'une servitude d'accès et de circulation perpétuelle auprès du propriétaire du lot voisin cadastre numéro 5 579 904 et prévoyant les dispositions et clauses en vigueur.

Le tout tel que montré aux plans de l'architecte Marie-Ève Danis portant le numéro de projet 140840 en date du 31 octobre 2017.

Cette demande est déposée par « Cap Jem », représentant dûment mandaté, par « 9158-2254 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 579 810 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

2017-12-832 205, rue Trudeau - Nouvelle construction unifamiliale - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-829 et Vc-803

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 021 Travaux et construction dans les zones Va-829 et Vc-803 qui consiste à la construction d'une nouvelle habitation unifamiliale isolée ainsi qu'à l'aménagement du terrain et du stationnement, en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ l'application d'un crépi gris sur les murs de fondation apparents ;
- ✓ la préservation d'une bande boisée à l'intérieur des cours avant applicables.

Le tout tel que montré au plan projet d'implantation W-63028 préparé par l'arpenteur géomètre Sébastien Généreux portant la minute 5461 en date du 27 octobre 2017.

Cette demande est déposée par « 9311-3140 Québec inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 45-65 du rang 5 du canton de Beresford au cadastre de la Paroisse de Sainte-Agathe-des-Monts, circonscription foncière de Terrebonne.

ADOPTÉE

2017-12-833 1200, rue Principale - Affichage « Maison en gros » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a pris connaissance de cette demande ;

Il est proposé par Marc Tassé, conseiller

appuyé par Sylvain Marinier, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil accepte le projet PIIA 007 Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329 qui consiste à l'installation d'une enseigne attachée en façade et d'une enseigne détachée sur poteau pour voir à l'affichage du commerce « Maison en gros », en autant que les exigences suivantes soient respectées :

- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagements paysagers à la base de l'enseigne sur poteau ;
- ✓ le retrait des 4 lumières existantes projetant sur la façade principale ;
- ✓ le dépôt d'une proposition d'aménagements paysagers visant la plantation de fleurs, d'arbres et d'arbustes le long de la route 117 à l'intérieur des limites du terrain ;
- ✓ le dépôt d'une garantie financière de 5 000 \$ visant à assurer la conformité des travaux et le respect des exigences.

Le tout tel que montré au plan projet préparé par « Magasins Hart inc. » en date de 2017.

Cette demande est déposée par « Maison en gros », représentant dûment mandaté, par « 3476847 Canada inc. », propriétaire de l'immeuble sis sur le lot 5 580 340 au cadastre du Québec.

ADOPTÉE

AFFAIRES NOUVELLES

2017-12-834 Renouvellement du contrat d'entretien et du soutien des applications de PG Solutions inc. pour l'année 2018

ATTENDU QU' il y a lieu de renouveler le contrat d'entretien et de soutien des applications de la société « PG Solutions inc. » pour l'année 2018 ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 26 266,05 \$, incluant les taxes applicables, pour le renouvellement du contrat pour l'entretien et le soutien des applications entre la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts et la société « PG Solutions inc. » pour l'année 2018 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense aux postes budgétaires prévus en informatique au budget 2018.

ADOPTÉE

2017-12-835 Appel d'offres TP-2017-011 – Contrat d'entretien de 33 génératrices sur une période de 5 ans - Paiement de facture

ATTENDU le contrat adjugé par la résolution numéro 2017-08-548 pour un contrat d'entretien de 33 génératrices sur une période de cinq (5) ans, suite à l'appel d'offres TP-2017-011 ;

ATTENDU la recommandation du directeur – Génie et infrastructures ;

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise le paiement à la société « Diesel-Bec inc. » d'une somme de 22 156,18 \$, incluant les taxes applicables, pour la première année d'entretien, tel que plus amplement détaillé sur la facture numéro 207199 datée du 31 octobre 2017 ;

QUE le trésorier soit autorisé à effectuer cette dépense qui sera imputée au poste budgétaire selon le bon de commande numéro TP*5014.

ADOPTÉE

2017-12-836 Poursuite intentée contre Dessau Inc. et al.

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le conseil autorise le directeur général, monsieur Denis Savard, à représenter la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts dans le cadre de la poursuite intentée contre Dessau Inc. et al. en regard du centre sportif, portant le numéro de Cour : 540-17-011295-150 et lors de la conférence de règlement (CRA) et l'autorise spécifiquement à engager la Ville selon les paramètres établis par le conseil lors des discussions entourant l'adoption de la présente résolution ainsi qu'à maintenir le tout confidentiel pour les fins de la négociation.

ADOPTÉE

2017-12-837

Annulation et réaffectation d'affectations d'excédent de fonctionnement

ATTENDU QU'il y a lieu d'annuler certaines affectations de fonctionnement et de réaffecter ces montants au budget d'opération 2017 ;

Il est proposé par Frédéric Broué, conseiller

appuyé par Chantal Gauthier, conseillère

et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil annule les affectations d'excédent de fonctionnement identifiées dans l'annexe ci-jointe et réaffecte ces montants au budget d'opération 2017.

Annexe

Projets	Montants	Poste budgétaire
Contingences diverses	1 934,50\$	71-200-10-045
Subvention à des organismes	5 820,00\$	71-200-10-053
Mandat analyse coût service au citoyens	102,25\$	71-200-10-085
Image de marque	20 000,00\$	71-200-10-089
Mobilier et équipement – Communication	12 000,00\$	71-200-10-092
Aménagement des plages	50 000,00\$	71-200-10-094
Crues printanières	27 737,60\$	71-200-10-096
Terrain de balle	7 829,21\$	71-200-10-097
Transport de terre	30 000,00\$	71-200-10-102
Info-Travaux	25 000,00\$	71-200-10-103
TOTAL :	180 423,56\$	

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR (durée maximale de 15 minutes)

MOT DE LA FIN ET REMARQUES D'INTERET PUBLIC

2017-12-838

Levée de la séance

Il est proposé par Jean Léo Legault, conseiller

appuyé par Marc Tassé, conseiller

et résolu à l'unanimité des conseillers:

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Le président de la séance,
Monsieur Denis Chalifoux

La directrice du Service juridique et greffière,
Me Louise Boivin

INDEX DES RÉSOLUTIONS ADOPTÉES LE 12 DÉCEMBRE 2017

- 2017-12-787 Adoption de l'ordre du jour
- 2017-12-788 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017
- 2017-12-789 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Chargé de projet – Étape 6 : Exécution des travaux- Décompte no. 2
- 2017-12-790 Centre sportif - Adjudication de contrat pour le renouvellement du programme d'entretien préventif de contrôle du système de gestion d'énergie – ACCS Le Groupe
- 2017-12-791 Agrandissement de la bibliothèque municipale Gaston-Miron - Services professionnels – Ingénierie mécanique-électricité – Appel d'offres TP-2016-015 Décompte progressif # 8 et # 9
- 2017-12-792 Activités hiver 2018 à la Place Lagny - tour tyrolienne
- 2017-12-793 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2018
- 2017-12-794 Désignation d'un représentant à la MRC des Laurentides
- 2017-12-795 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 2017-12-796 Dépôt du rapport de formation en éthique et déontologie en matière municipale
- 2017-12-797 Dépôt d'un extrait du registre public des déclarations d'avantages reçus par les membres du conseil
- 2017-12-798 Mandat à Dufresne Hébert Comeau Avocats – Requête en contestation de la valeur établie aux fins de la contribution aux fins de parc
- 2017-12-799 Chambre de commerce du Grand Sainte-Agathe - Subvention
- 2017-12-800 Niveau attribué au personnel aux fins de l'exercice du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en vertu du règlement 2017-M-252
- 2017-12-801 Représentativité du conseil municipal - Divers organismes
- 2017-12-802 Comptes payés – Novembre 2017
- 2017-12-803 Rapport sur les autorisations de dépense accordée en vertu d'une délégation du conseil et dépôt du certificat du trésorier sur la disponibilité de crédits
- 2017-12-804 Dépôt du rapport budgétaire
- 2017-12-805 Radiation des créances au 31 décembre 2016
- 2017-12-806 Adoption du règlement numéro 2017-M-196-3 modifiant le règlement numéro 2012-M-196 concernant les permis de stationnement sur rue dans certaines zones résidentielles – Vignettes - Ajout du secteur de la Résidence des Laurentides
- Avis de motion Avis de motion - Règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville
- 2017-12-807 Présentation du projet de règlement numéro 2017-M-252 déléguant le pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville
- Avis de motion Avis de motion – Règlement numéro 2018-M-253 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières et des tarifications des services municipaux pour l'année 2018
- 2017-12-808 Présentation du projet de règlement numéro 2018-M-253 décrétant l'imposition des taux de taxation des taxes foncières et des tarifications des services municipaux pour l'année 2018
- 2017-12-809 Deux appels d'offres de l'UMQ afin de retenir les services professionnels d'actuares et d'un consultant pour la gestion des mutuelles de prévention en santé et sécurité du travail de l'UMQ
- 2017-12-810 Mise à pied de 4 personnes salariées temporaires au Service des travaux publics
- 2017-12-811 Embauche de personnes salariées temporaires à titre de journalier pour les besoins du Service des loisirs et de la culture
- 2017-12-812 Poste de suppression du chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture
- 2017-12-813 Appel d'offres TP-2017-020 -Réfection de chaussée – Diverses interventions – Phase II - Décompte progressif 03 et acceptation provisoire des travaux
- 2017-12-814 Adoption d'un plan d'action – Programme d'élimination des raccords inversés dans les réseaux de collecte des eaux usées municipales
- 2017-12-815 Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur les rues Laverdure et Guindon – Appel d'offres TP-2017-010 – Paiement de facture

- 2017-12-816 Services professionnels d'ingénierie – Interventions sur le chemin Saint-Jean – Appel d'offres TP-2017-012 – Paiement de facture
- 2017-12-817 Poste de suppression chemin du Lac-des-Sables – Contrat de surveillance des travaux – Paiement de facture
- 2017-12-818 Appel d'offres TP-2017-005 – Réfection du barrage du Lac Légaré (X0005199) - Décompte final 03 et acceptation provisoire des travaux
- 2017-12-819 Appel d'offres TP-2017-015 – Nouveau poste de suppression « Lac-des-Sables » - Substitution d'une garantie monétaire par le dépôt d'un cautionnement d'entretien
- 2017-12-820 Appel d'offres TP-2017-017 – Intervention sur les rues Laverdure, Guindon et Saint-Jean – Décompte final 03 et réception provisoire des travaux
- 2017-12-821 Tarification - Patinage et hockey libre
- 2017-12-822 Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase IV – Demande de subvention
- 2017-12-823 Rapport d'activité en urbanisme et environnement de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts pour le mois de novembre 2017
- 2017-12-824 Émission de constats
- 2017-12-825 Adjudication de contrat – travaux visant à faire appliquer l'ordonnance des constats d'infraction URB-5466-1 et 5467-1 – sur le lot 23 du rang 5 du canton Beresford , circonscription foncière de Terrebonne situé le territoire de la ville de Sainte-Agathe-des-Monts (4700 route 117)
- 2017-12-826 Dans la zone Ca-121, la demande de dérogation mineure 2017-0153 à l'égard de l'immeuble situé au 25, rue Brissette - L'aménagement de 2 aires de stationnement et l'implantation de conteneurs à déchets
- 2017-12-827 Dans la zone Hc-244, la demande de dérogation mineure 2017-0149 à l'égard de l'immeuble situé au 25, rue Saint-David - Marges latérales et combinées d'un bâtiment principal existant et galerie
- 2017-12-828 Dans la zone Cv-240, la demande de dérogation mineure 2017-0152 à l'égard de l'immeuble situé au 8, rue Sainte-Agathe - Marges de recul d'un bâtiment existant
- 2017-12-829 Dans la zone Ha-322, la demande de dérogation mineure 2017-0130 à l'égard de l'immeuble situé au 20, avenue des Aulnes - Marge avant, garage attenant et accès
- 2017-12-830 40, boulevard Norbert-Morin - Nouvelle enseigne détachée - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-12-831 25, rue Brissette - Agrandissement et rénovation - PIIA Travaux de construction dans certaines zones
- 2017-12-832 205, rue Trudeau - Nouvelle construction unifamiliale - PIIA Travaux et construction dans les zones Va-829 et Vc-803
- 2017-12-833 1200, rue Principale - Affichage « Maison en gros » - PIIA Construction ou aménagement le long des routes 117 et 329
- 2017-12-834 Renouvellement du contrat d'entretien et du soutien des applications de PG Solutions inc. pour l'année 2018
- 2017-12-835 Appel d'offres TP-2017-011 – Contrat d'entretien de 33 génératrices sur une période de 5 ans - Paiement de facture
- 2017-12-836 Poursuite intentée contre Dessau Inc. et al.
- 2017-12-837 Annulation et réaffectation d'affectations d'excédent de fonctionnement
- 2017-12-838 Levée de la séance